



BON DE COMMANDE ENTREPRISES

Fin des inscriptions le 10 Juin 2022.

Merci de nous retourner ce formulaire par e-mail à :

Sophie BOISDRON



sophie.boisdron@destination-angers.com



07.56.37.66.48

COORDONNÉES DE LA STRUCTURE

Raison sociale :

Forme juridique :

N° TVA intracommunautaire :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Adresse de facturation si différente :

CONTACT(S) ENTREPRISE (EN CHARGE DE L'INSCRIPTION)

Nom/Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail :

Souhaite s'inscrire à un ou plusieurs packs selon les offres suivantes, dans le cadre du Festival Européen du Gravel qui se déroulera à Angers du 24 au 26 Juin 2022 et s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à la réalisation de l'inscription du ou des packs choisis, dans les délais et les formats fixés par l'organisateur de l'évènement Destination Angers.

La signature du bon de commande implique l'acceptation des Conditions Générales de vente de participation ainsi que le règlement en annexe.

Tarif HT	Quantité	Montant HT
----------	----------	------------

Pack « Racer »

Vendredi 24 Juin 2022

Pack Gravel Of Legend Legendre Ultra 300 - tarif licencié FFC 1 coureur + 4 supporters	390 €		
Pack Gravel Of Legend Legendre Ultra 300 - tarif non-licencié FFC 1 coureur + 4 supporters	400 €		
Gravel Of Legend Legendre Ultra 300 – Coureur supplémentaire licencié FFC	89 €		
Gravel Of Legend Legendre Ultra 300 – Coureur supplémentaire non-licencié FFC	98 €		
Gravel Of Legend Legendre Ultra 300 – Supporter supplémentaire	42 €		
Pack Gravel150 Chrono SRAM – tarif licencié FFC 1 coureur + 4 supporters	340 €		
Pack Gravel150 Chrono SRAM – tarif non-licencié FFC 1 coureur + 4 supporters	350 €		
Gravel150 Chrono SRAM – Coureur supplémentaire licencié FFC	79 €		
Gravel150 Chrono SRAM – Coureur supplémentaire non-licencié FFC	88 €		
Gravel150 Chrono SRAM – Supporter supplémentaire	42 €		

Pack « Festive »

Samedi 25 Juin 2022

Pack Gravel Festive – 5 coureurs + 5 supporters	750 €		
Gravel Festive – Supporter ou coureur supplémentaire	39 €		

« Starter » Pack

Dimanche 26 Juin 2022

50Bryton – Tarif licenciés FFC 5 coureurs + 5 supporters	600 €		
50Bryton – Tarif non-licencié FFC 5 coureurs + 5 supporters	650 €		
50Bryton – Coureur supplémentaire licencié FFC	20 €		
50Bryton – Coureur supplémentaire non-licencié FFC	29 €		
50Bryton – Supporter supplémentaire	15 €		

Date :/...../..... Signature et cachet de l'entreprise :	TOTAL MONTANT HT
	TVA 20%
	MONTANT TTC

La signature du présent bon de commande prendra en compte votre demande d'inscription.
Un versement intégral est demandé lors de l'inscription. **Fin des inscriptions le 10 Juin 2022.**



Vélos autorisés

Gravel of Legend Legendre Ultra 300 :

Vélos spécifiques pour le Gravel et Vélos type Cyclo-Cross, équipés d'un cintre rond de route et de pneus d'une section comprise entre 32 et 47 mm.

Gravel150 Chrono SRAM :

Vélos spécifiques pour le Gravel et Vélos type Cyclo-Cross, équipés d'un cintre rond de route et de pneus d'une section comprise entre 32 et 47 mm.

Gravel Festive :

Vélos spécifiques pour le Gravel, Vélos type Cyclo-Cross et VTT. Vélos Gravel à Assistance électrique autorisés.

Gravel50 Bryton : Vélos spécifiques pour le Gravel et Vélos type Cyclo-Cross, équipés d'un cintre rond de route et de pneus d'une section comprise entre 32 et 47mm. VTT exceptionnellement. Vélos Gravel à Assistance électrique autorisés, avec horaire de départ décalée.

Vélos non-autorisés

Gravel of Legend Legendre Ultra 300 :

VTT-VTC et tout autre type de vélo équipé d'un cintre plat, d'un guidon droit ou d'un Flat Bar. Plus de détail dans le règlement de l'épreuve.

Gravel150 Chrono SRAM :

VTT-VTC et tout autre type de vélo équipé d'un cintre plat, d'un guidon droit ou d'un Flat Bar. Plus de détail dans le règlement de l'épreuve.

Gravel Festive :

VTC et tout type de vélos autre que le Gravel, le VTT et le Cyclo-Cross.

Gravel50 Bryton :

VTC et tout autre type de vélo autre que le VTT équipé d'un cintre plat, d'un guidon droit ou d'un Flat Bar. Plus de détail dans le règlement de l'épreuve.

Équipements obligatoires

Gravel of Legend Legendre Ultra 300 :

Les équipements cyclistes et sportifs obligatoires pour toute la durée de l'épreuve ainsi que les autres équipements vivement recommandés par l'organisateur sont précisés dans le règlement de l'épreuve.

Gravel150 Chrono SRAM :

Les équipements cyclistes et sportifs obligatoires pour toute la durée de l'épreuve ainsi que les autres équipements vivement recommandés par l'organisateur sont précisés dans le règlement de l'épreuve.

Gravel Festive :

Matériels cyclistes et sportifs listés dans le règlement de l'épreuve. Point de vigilance sur le feu avant et l'éclairage arrière obligatoire de chaque vélo ainsi que le port obligatoire d'un vêtement à bandes réfléchissante dès la tombée de la nuit.

Se référer au règlement de l'épreuve.

Gravel50 Bryton :

Les équipements cyclistes et sportifs obligatoires pour toute la durée de l'épreuve ainsi que les autres équipements vivement recommandés par l'organisateur sont précisés dans le règlement de l'épreuve.



Inscription et conditions

Une réservation unique pour un pack, mais **inscription individuelle aux rides obligatoire** (valable pour les trois packs) sur le site natureisbike.com avec le code entreprise communiqué par l'organisateur.

Gravel of Legend Legendre Ultra 300 :

Limitées à 400 participants ; être Licencié FFC - Fédération française de Cyclisme ou souscrire à la Carte Journée FFC. Itinéraire non fléché - Trace GPX téléchargeable sur natureisbike.com quelques jours avant l'événement.

Gravel150 Chrono SRAM :

Limitées à 200 participants ; être Licencié FFC - Fédération française de Cyclisme (pratique du cyclisme en compétition) ou souscrire à la Carte Journée FFC. Entraînement et gestion de l'effort indispensables pour participer à l'épreuve soumise au strict respect du code de la route. Itinéraire non fléché - Trace GPX téléchargeable sur natureisbike.com quelques jours avant l'événement.

Gravel Festive :

Limitées à 400 participants. Epreuve ouverte à toute personne majeure, homme ou femme, à même de parcourir 45 kilomètres de jour comme de nuit.

Gravel50 Bryton :

Limitées à 400 participants. Être Licencié FFC - Fédération française de Cyclisme (pratique du cyclisme en compétition) ou souscrire à la Carte Journée FFC. Epreuve ouverte à toute personne majeure, homme ou femme.

Règlement des épreuves

Gravel of Legend Legendre Ultra 300 :

<https://natureisbike.com/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-Gravel-of-Legend-Legendre-2022-maj-28-01-2022.pdf>

Gravel150 Chrono SRAM :

<https://natureisbike.com/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-GRAVEL150-CHRONO-SRAM-maj-28-01-2022.pdf>

Gravel Festive :

<https://natureisbike.com/wp-content/uploads/2022/04/Reglement-Gravel-Festive-Cesbron-Veloland.pdf>

Gravel50 Bryton :

<https://natureisbike.com/wp-content/uploads/2021/12/Re%CC%80glement-Gravel-50-BRYTON.pdf>

1) PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des participants (ci-après dénommés « Participant ») inscrits à une course sur l'évènement NATURE IS BIKE 2022 (ci-après dénommé « Évènement »), organisé par DESTINATION ANGERS, 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02

(n° de TVA Intracommunautaire : FR 39 830 955 068 / n° de SIRET : 830 955 068 00044) (ci-après dénommé « Organisateur »). En conséquence, toute inscription à l'Évènement implique l'adhésion totale et entière du Participant à ces conditions générales de vente.

2) OUVERTURE DU SITE NATURE IS BIKE

Le site de l'Évènement sera installé sur la place de la Rochefoucauld à ANGERS (49). Le SALON DU GRAVEL et du vélo d'aventure de NATURE IS BIKE sera ouvert :

Vendredi 24 juin 2022 de 14h à 19h

Samedi 25 juin 2022 de 10h à 20h

Dimanche 26 juin 2022 de 9h à 19h.

3) OBJET

L'Organisateur autorise le ou les participants à participer aux courses NATURE IS BIKE dans les conditions définies aux présentes, en contre-partie du paiement, avant le 24 Juin 2022.

4) DURÉE

Le Contrat porte sur l'édition 2022 de l'Évènement. Il prend effet à la date de la signature du présent bon d'inscription par les Parties et expire de plein droit, par la réalisation de son objet, ou par sa résiliation.

5) INSCRIPTION ET ADMISSION

Les demandes d'inscription doivent être adressées par courrier (postal ou électronique) à l'Organisateur avant vendredi 10 Juin 2022, date de clôture des inscriptions (la date d'émission du courrier électronique et le cachet de la poste faisant foi). Seules les demandes entièrement complétées, datées, signées, et accompagnées du règlement total et des éléments administratifs demandés par l'Organisateur peuvent être prises en considération.

Il est expressément convenu entre les parties que l'Organisateur, après examen des dossiers, est libre d'accepter ou de rejeter les demandes d'inscription qui lui sont adressées sans avoir à motiver sa décision.

Si la candidature d'un ou plusieurs participants est rejetée, l'Organisateur l'informe par écrit de sa décision et lui restitue sans délais le chèque joint au bon d'inscription. La décision d'acceptation de candidature est notifiée par écrit par l'Organisateur au Participant et le contrat prend effet à cette date. Les épreuves sont ouvertes à toute personne majeure, homme ou femme.

6) CONDITIONS D'ACCÈS AU SITE

Le Participant s'engage à emmener son vélo conformément aux vélos autorisés à la course.

Le Participant doit être en possession de sa licence FFC ou souscrire à la Carte Journée FFC.

7) PAIEMENT

Le paiement s'effectue en un versement unique au moment de la réservation. La facture correspondant à l'inscription est adressée par DESTINATION ANGERS à l'Entreprise après acceptation de sa candidature. L'Entreprise doit adresser le règlement intégral de sa facture à DESTINATION ANGERS au plus tard le vendredi 10 Juin 2022. Soit par virement bancaire sur le compte de la SA ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES (indiquer «Nature is bike» dans l'ordre de virement) Code banque 13807 / Code guichet : 00871 / N° de compte : 07321821517 / clé RIB : 85 IBAN : FR 76 1380 7008 7107 3218 2151 785 / BIC : CCBPFRPPNAN. Soit par chèque à l'ordre d'ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES indiquer «Nature is Bike» au dos du chèque.

8) RESPONSABILITÉ - ASSURANCE

Destination Angers, organisateur de Nature Is Bike, souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike.

Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence sportive ainsi qu'à leur fédération d'affiliation. Il incombe aux autres participants de vérifier leurs assurances et il relève de leur responsabilité de souscrire les assurances leur apportant les garanties « Responsabilité civile » et « Individuelle Accident ».

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages ou de vols qui pourraient survenir en conséquence de la manifestation sportive.

9) DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le Participant donne son accord à l'Organisateur, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'évènement pour utiliser son image (ainsi que son personnel et toute personne présente sur son stand représentant le Participant) pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du jeudi 23 au dimanche 26 juin 2022.

Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de NATURE IS BIKE et sous toutes ses formes (films, vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du Participant. Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 23 juin 2022.

10) ANNULATION DE L'ÉVÈNEMENT

Conformément à l'article 1218 du Code Civil, la survenance de tout évènement étranger aux parties, à savoir tout évènement échappant au contrôle de l'organisateur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du présent contrat, dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et qui empêche l'exécution de l'évènement, sera considéré comme cas de force majeure. Les intempéries et une épidémie sont considérées par les parties comme un cas de force majeure. L'annulation du Client pour un cas de force majeure donnera lieu au remboursement des sommes qu'il a déjà versées mais il ne pourra demander le paiement d'aucune autre somme ni indemnité de quelque nature que ce soit.

11) RÉCLAMATION ET CONTESTATION – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les 10 jours suivant la clôture du Salon. En cas de litige survenant entre les parties sur la validité, la conclusion, l'interprétation ou l'exécution du contrat issue de l'acceptation des présentes Conditions générales de Participation et de ses suites, et avant tout recours aux tribunaux compétents, elles s'efforceront de rechercher toutes solutions amiables pour le règlement dudit litige.